



Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

**Séance du lundi 29 mars 2021 à 19h30**

**Sous la présidence de M. Patrick GIRARD, Maire**

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars, à 19h30 en raison des normes sanitaires, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente, à huis-clos, sous la présidence de Patrick GIRARD, Maire.*

Convocation :	Affichage :	Nombre de conseillers :	Membres excusés :
15/03/2021	15/03/2021	<i>En exercice : 15 Présent(s) : 11 Votant (s) : 13 Pouvoir (s) : 1 Absent(s) : 4</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mme MARCQ Sophie</li><li>• M. POPOVITCH Sébastien</li><li>• M. BAEHL Alain</li><li>• Mme BOUCHARA Laure (P)</li></ul>

**Objet: Groupement de Commande – Marché de transport routier de passagers (transport privé).**

Adopté	
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

M. le Maire expose qu'afin de mutualiser les achats pour réaliser des économies d'échelle en bénéficiant de prix plus attractifs, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein propose de constituer un groupement de commandes dont elle serait le coordonnateur- mandataire en vue de la passation d'un marché public sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire de transport routier de passagers (transport privé) d'une durée de trois ans à compter de sa notification.

Les modalités proposées afin de faciliter la gestion du marché et la mutualisation des procédures sont les suivantes :

- La constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet « le transport routier de passagers (transport privé) » d'une durée de trois ans au travers d'une convention de groupement prise en ce sens ;
- Désignation de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en qualité de coordonnateur-mandataire de ce groupement

Chaque membre se chargera de l'exécution financière et technique du marché pour les parties le concernant et selon les dispositions des pièces du marché.

Le marché sera lancé au cours du mois d'avril 2021 pour une attribution prévue en juillet 2021

Le Conseil, DECIDE,

- D'accepter la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet le « transport routier de passagers (transport privé) » d'une durée de trois ans dont la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en sera le coordonnateur-mandataire titulaire du pouvoir adjudicateur ;
- D'approuver la convention de groupement de commandes définissant l'objet du marché, les modalités de la procédure sur ces bases et le rôle des parties ;
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout autre document qui sera nécessaire à sa mise en œuvre et son exécution, et à transmettre les besoins de la commune à la Communauté de Communes ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur-mandataire à signer le marché public et les pièces s'y rapportant.

Publié et Transmis à la sous-préfecture le 30/03/2021

Le Maire, Patrick GIRARD